

PRIX DU REVEILLON

7ème(P/ 6602), Classe 4 — 10/12/2023 15h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.900 meters, Corde à GAUCHE, Terrain TRES LOURD (5,3)

6.800 (3.400, 1.360, 1.020, 680, 340)

ARRIVEE OFFICIELLE: 14 Engagés. 5 Forfaits. 2 Annulations-de-Partant. 7 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 2.11.84 (Redk : 1. 9.38)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

=====> ATTENTION: CONDITIONS MODIFIEES =====Réf. -005

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre LIBERTIN GRIS à être amené en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Les Commissaires ont autorisé le hongre LIBERTIN GRIS à être muni d'un bonnet anti bruit, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. La pouliche LA PANTHOURIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays	Jockey	Dép./Pays	Jockey	Poids	Gain	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	-----------	--------	-----------	--------	-------	------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------

1	DAVICHOP H.P.S. 5 A.	01	Par: AMADEUS WOLF et CHOPE HISTORY (SOAVE)	(Corde:04)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MATTHIAS LAURON	62,5 kg (62 kg)	3.400 1.757 670	ANN	A. CHOPARD
2	LA PANTHOURIE F.P.S. 3 A.	04	Par: BIRCHWOOD et BOCCA BIANCA (SADDEX)	2.5 (Corde:01)		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	61,5 kg (61 kg)	1.360 1.022 309	NNL	MME E. PETIT,MME H. PETIT
3	KIWI CHOPE F.P.S. 4 A.	02	Par: KHELEYF et KADANCE BLUE (ANABAA BLUE)	4.L (Corde:07)		MR JEAN- CLAUDE SOUKAI	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	62,5 kg (62 kg)	1.020 527 201	ONN	A. CHOPARD
4	WALLIS ET FUTUNA F.P.S. 5 A.	03	Par: TERRITORIES et LIFE OF RISKS (TAKE RISKS)	2.L (Corde:02)		MR FRANTZ MARIUS LABONNE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	61,5 kg (61 kg)	680 351 87	ONL	MME I. CORBANI,SARL JEDBURGH STUD
5	ANTIGUA F.P.S. 4 A.	07	Par: MACHUCAMBO et ALADDIN'S ANGEL (KENDARGENT)	1.L (Corde:06)		MR JEAN- CLAUDE SOUKAI	JC. SOUKAI	972	GABRIEL BON	55,5 kg (55 kg)	340 175 66	NNL	SUC. Y. SEYDOUX DE CLAUSONNE,MME L. LOUIS
6	FORBAN DU LARGE H.P.S. 8 A.	05	Par: GEORGE VANCOUVER et GULF STREAM LADY (CADEAUX GENEREUX)	2.L (Corde:05)		MME LINE PAYET- BURIN	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	55 kg (56 kg)		NNL	P. NOUE

7 **LIBERTIN** Par: STYLE
GRIS H.P.S. 4 VENDOME et LON 06 LIBERTY IN LOVE (Corde:03)  MR ANDRE JACOBY-KOALY A. JACOBY-KOALY 971 FRANCK TORRALBA 56,5 kg (56 kg)
A.

NNN ECURIE BIRABEN,
A. GILIBERT